

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I. Office qui envoie la déclaration :
 Office des Brevets de la République de Bulgarie 52b, boul. Dr.G.M.Dimitrov, BG-1040 SOFIA, Bulgarie www.bpo.bg
II. Numéro de l'enregistrement international : 1 163 301.
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : S.O.S. INTERNATIONAL AMBULANS SERVISI ANONIM ŞIRKETI
IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

VI. Date : 31.05.2016